

Liberté Égalité Fraternité

Montauban, le 22 novembre 2023

Communiqué de presse

Signature de la feuille de route départementale de lutte contre les addictions 2023-2028

Le préfet de Tarn-et-Garonne, M. Vincent Roberti, et le directeur départemental de l'ARS, M. David Billetorte, ont signé la feuille de route départementale de lutte contre les addictions 2023-2028, à la suite de la réunion du comité de pilotage réuni ce mercredi 22 novembre 2023 en préfecture.

La feuille de route départementale de lutte contre les addictions 2023-2028 est basée sur les orientations fixées par le plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022, le projet régional de santé 2018-2022 ainsi que sur la feuille de route addictions Occitanie, adoptée le 4 février 2021 par M. le Préfet de région et M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS), avec l'appui de Santé Publique France.

Une consultation réalisée avec l'aide de la Plateforme Professionnelle Addictions Occitanie, et les résultats d'un questionnaire diffusé à l'ensemble des partenaires, ont permis de faire émerger un diagnostic partagé sur l'existant et sur les besoins à l'échelle du Tarn-et-Garonne. En se fondant sur ce dernier, le comité de pilotage de novembre 2022 a retenu quatre orientations prioritaires : la prévention, le repérage, l'accompagnement et l'orientation, chacune associée à un groupe de travail. Ces instances opérationnelles, qui seront réunies régulièrement, rendront compte de leurs avancées lors du comité de pilotage annuel de la feuille de route.

De nombreux partenaires sont associés à la démarche aux côtés de l'État : les acteurs institutionnels (CPAM, MSA,...), les forces de l'ordre, les collectivités territoriales (conseil départemental, communauté d'agglomération du Grand Montauban, commune de Montauban), les acteurs associatifs (IREPS Occitanie, plateforme professionnelle addictions Occitanie (2PAO), Epice 82, Addictions France, Proxi'Santé, Ufolep, Association Bouger, service interuniversitaire de médecine préventive et de prévention de la santé, fédérations sportives) et de la santé (centre hospitalier de Montauban - centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie, communautés professionnelle territoriales de santé, maisons de santé pluri-professionnelles). La démarche s'articule avec les instances territoriales existantes , notamment le projet territorial en santé mentale du Tarn-et-Garonne ou encore les conseils locaux en santé mentale de la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban et de la Communauté de Communes Terres des Confluences.

L'État accompagne financièrement les initiatives des collectivités territoriales et des associations au travers du fonds de la mission du Gouvernement qui œuvre pour lutter contre les drogues et les conduites addictives. En 2023, au titre du fond MILDECA, 37 714 euros ont été attribués pour 9 projets portés par des associations et des collectivités.